



Reimmatriculation SARL radiée

Par **jp puimean**, le **24/02/2017** à **19:36**

Bonjour,

Je souhaite ré-immatriculer une société radiée depuis plus de six mois (radiation d'office) dans le ressort d'un nouveau greffe.

A priori cela s'apparente au transfert d'un siège social :

- PV AGE (changement de siège social),
- Statuts mis a jour,
- Attestations de publication dans des journaux d'annonces légales (dans les 2 départements),
- formulaire M2 rempli,
- Liste des anciens sièges,
- Déclaration de conformité,
- Justificatif du droit d'occupation du local du nouveau siège social,
- Kbis récent.

Est ce que le fait que la société ait été radiée, change quelque chose ?

A priori cette information n'est pas demandée dans le formulaire M2

Merci d'avance
Cordialement
Jean-Pierre